

COMMUNE DE WEYERSHEIM

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juillet 2026

Aujourd'hui, sept juillet deux mil vingt-six, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, le lundi treize juillet deux mil vingt-six à dix-huit heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026.
2. Désignation d'un secrétaire de séance.
3. Versement d'une avance à la Régie Photovoltaïque et décision budgétaire modificative n°1.
4. Points divers.

Régie photovoltaïque

1. Acceptation du versement d'une avance par la commune.

Conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie et diffusée sur le site internet.

Procès-verbal de la séance

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoint</u> s	REGNIER Clarisse BLANCK Dominique WEEBER Michelle FOURNAISE Véronique RICK Stéphane
<u>Conseillers</u>	ALBECKER Bernard, BONICEL Bénédicte, DREISTADT Maxime, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KOERIN Gilbert, LAENG Éric, MATTER Denis, SORG Fabienne, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, ZILLIOX Nicolas, ZINCK Gisèle.
<u>Absents</u>	WINTER-KNECHT Didier a donné procuration à BLANCK Dominique ; ACKER Dominique a donné procuration à RICK Stéphane ; BLANCK Denis a donné procuration à KOERIN Gilbert ; DOSSMANN Pascal a donné procuration à REGNIER Clarisse ; HOFFMANN Caroline a donné procuration à ZINCK Gisèle ; MATZEN Audrey a donné procuration à BONICEL Bénédicte ; SCHULLER Céline a donné procuration à VOGT Marie-Line.

Le quorum est atteint.

Madame Sylvie ROEHLLY, Maire, souhaite la bienvenue aux membres présents.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 18 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Madame Sandrine ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

3. Versement d'une avance à la Régie Photovoltaïque et décision budgétaire modificative n°1

Vu la délibération du conseil municipal du 8 décembre 2011 portant création de la régie à autonomie financière ;

Vu les statuts de la régie à autonomie financière adopté en 2011 pour l'activité « panneaux photovoltaïques » ;

Vu la délibération en date du 29 avril 2026 portant remboursement partiel d'une avance ;

Afin de faire face à un besoin de trésorerie au niveau de la Régie Photovoltaïque, il convient de procéder au versement d'une avance de 1.000,00 € du budget de la commune vers le budget de la régie photovoltaïque. Afin de créditer le compte 276348 de 1.000,00 €, la même somme sera prélevée sur le compte 2188 en procédant aux écritures suivantes :

Budget principal

Section d'investissement / dépenses :

Compte 276348 : + 1.000€

Compte 2188 : - 1.000€

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

A P P R O U V E le versement d'une avance du budget principal vers le budget de la régie photovoltaïque.

A P P R O U V E la décision budgétaire modificative n°1 telle qu'exposée ci-dessus.

A U T O R I S E Madame le maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette opération.

4. Points divers.

Madame le Maire rappelle que le feu d'artifices de ce soir est annulé sur ordre de la Préfecture, en raison de la sécheresse et de la proximité d'arbres.

Elle indique qu'une réflexion devra être engagée sur le devenir du feu de la Saint Jean et du feu d'artifice. En effet le changement climatique rend l'organisation de ces événements de plus en plus risquée.

La prestation non remboursable pourra être utilisée d'ici la fin d'année. Elle invite les conseillers à réfléchir à la reprogrammation de ce feu d'artifice.

Régie photovoltaïque

1. Acceptation du versement d'une avance par la commune.

Vu la délibération du conseil municipal du 8 décembre 2011 portant création de la régie à autonomie financière ;

Vu les statuts de la régie à autonomie financière adopté en 2011 pour l'activité « panneaux photovoltaïques » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026 portant remboursement partiel d'une avance ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2026 approuvant le versement d'une avance par la commune ;

Afin de faire face à un besoin de trésorerie au niveau de la Régie Photovoltaïque, une avance de 1.000,00 € sera versée par la commune. Cette somme sera imputée sur le compte 16871 de la régie photovoltaïque. Afin d'équilibrer la section d'investissement le compte 238 sera imputé de 1.000€ également.

LE CONSEIL D'EXPLOITATION

=====

ENTENDU les explications de la Présidente ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

A P P R O U V E le versement d'une avance de 1.000,00€ du budget principal vers le budget de la régie photovoltaïque ainsi que les écritures comptables décrites ci-dessus.

A U T O R I S E Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette opération.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h15

Le Maire,
Sylvie ROEHLLY

La secrétaire,
Sandrine ANDRÉ

